

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 7 juillet 2014

n° 8

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques DUMAS

OBJET : Recrutement pour le Programme de Réussite Educative d'un chargé de mission non titulaire «Réfèrent enfant/famille», à temps complet

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de réussite éducative porté par la Caisse des Ecoles de Châtellerault, il convient de recruter un référent enfant/famille chargé de participer à l'étude de situations individuelles, de mettre en place les actions proposées et d'assurer la confidentialité quant à la prise en charge des familles suite à la fin du contrat de l'agent occupant le poste.

La Caisse des Ecoles n'employant aucun salarié et conformément à l'accord du Préfet en date du 22 décembre 2005, la commune de Châtellerault assurera le recrutement et la rémunération de cet agent et la Caisse des Ecoles remboursera les dépenses engagées.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le contrat du nouveau Réfèrent enfant/famille.

* * * * *

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-3,

VU la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation de la cohésion sociale et notamment son article 128,

VU le décret n°2005-637 du 30 mai 2005 relatif aux caisses des écoles et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire),

VU la délibération n°2014/10 du comité de la caisse des écoles du 6 mai 2014 relative aux recrutement d'un référent Enfant Famille non titulaire, à temps complet,

CONSIDERANT que la nature des fonctions, les missions et les besoins du service justifient le recrutement d'un agent non titulaire pour une durée d'un an,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 7 juillet 2014

n° 8

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer l'acte d'engagement du chargé de mission «Réfèrent enfant/famille» du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 et toutes les pièces y afférentes.

La rémunération sera remboursée par la Caisse des Ecoles et fixée conformément à la délibération du comité sur la base du grade d'attaché soit à l'indice brut 379 pour un coût employeur annuel de 32 592€.

Le coût de ce recrutement est prévu au budget 2014.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 15/07/2014 n°6837
Publié au siège de la mairie, le 11/07/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER